Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 19 MARS 2024
ID : 076-217602556-20240318-2024073DEC-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/073/DEC/ 8.6

Le Maire de la Ville d'**Eu**,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant que, dans le cadre des mesures d'aide à la création d'emplois d'entretien des espaces verts et de protection de l'environnement, il est utile de mettre en place une équipe issue d'un atelier d'insertion employant une équipe de personnes en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) pour nettoyer, notamment, et entretenir le fossé de rétention situé derrière le stade Gérard CARPENTIER et la zone industrielle,

D E C I D E :

Article 1er – Une convention est signée par la ville d'Eu et l'association **« Les jardins de la Bresle »** - Mairie de Blangy-sur-Bresle -76340 Blangy-sur-Bresle- pour la mise en place d'un équipe de personnes recrutées dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dirigée par un encadrant technique et chargée de débroussailler des fossés situés derrière le stade Gérard Carpentier, d'élaguer de toutes les branches basses, enlever les branches et débroussailler des talus dans le fossé du Viaduc jusqu'à Saint-Pierre-en-Val.

Article 2 - Le montant de la participation de la commune pour l'année 2024 à ces opérations d'entretien s'élève à 2 606,48 €. Cette participation sert à l'équipement du personnel, à l'acquisition et à l'entretien du matériel, au transport et à la part du salaire des contrats à durée déterminée d'insertion non prise en charge par l'Etat.

Article 3 –Un acompte de 50% est réglé par la ville au commencement des travaux ; le solde sera versé à la fin des travaux.

Article 4– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le dix-huit mars deux mille vingt-quatre

Michel BARBIER,
Maire de la Ville d'Eu,

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr